



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mardi 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 9

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, Mme Mathilde PELLÉ

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 18 janvier 2023

Date d'affichage : 18 janvier 2023

Objet de la délibération : URBANISME Droit de préemption

Le Maire expose :

-Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

-Vu la délibération du conseil municipal n° 2018-002 du 21 février 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Poisvilliers (Eure et Loir),

-Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 028 3012200016, reçue le 27 décembre 2022 :

adressée par :

-Maître Julie CARPANINI-TEA (CARTEA NOTAIRES), notaire à Lèves, 49 rue de la Paix,

en vue de :

-la cession moyennant le prix de 210 000€ et 9 450,00€ TTC de commission à la charge du vendeur d'une propriété sise à Poisvilliers, cadastrée sections E96 et E145, 54 rue du Village, d'une superficie totale de 2538m², appartenant à Madame HUUGHE Marie-Josèphe née MINIER.

Vu la saisie en cours du service des Domaines,

Considérant que la commune de Poisvilliers est intéressée par ces biens, dans le cadre de la réalisation d'équipements collectifs et de projets communaux

-Gîte rural ou location à loyer abordable

-Atelier communal, locaux et zone de stockage de matériel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

-D'ACQUÉRIR par voie de préemption un bien situé à POISVILLIERS, 54 rue du Village, cadastré sections E96 et E145, d'une superficie totale de 2538m², et appartenant à Madame HUUGHE Marie-Josèphe née MINIER.

-D'ACCEPTER la vente au prix fixé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner soit 210 000€ avec une commission de 9450€ TTC à la charge du vendeur,

-DE DÉSIGNER comme notaire pour représenter la commune de Poisvilliers, Maître Vincent BAUDOIN, SAS NOTRICUM, 4 place de Ravenne à CHARTRES (Eure et Loir),

-D'AUTORISER l'établissement d'un acte authentique constatant le transfert de propriété établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,

-DE PROCEDER au règlement de la vente dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision,

-D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 24 janvier 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/02/2023
et publication ou notification du 22/02/2023